



Léon et sa maman sont heureux de passer quelques jours chez papou et mimi.

– Quelle joie de vous voir !

s'exclame Mimi.

– Papou vous attend dans le jardin !
ajoute-t-elle.

À grands cris, Léon court vers son grand-père qui coupe aussitôt le moteur de la de la **tondeuse** et range la **fourche**.





La **piscine** est entourée d'une barrière.

– C'est moche, une barrière !
ronchonne Mimi.

– Au moins Léon ne peut pas
s'approcher de l'eau ! rétorque maman.
De toute façon, Mimi n'a pas l'intention
de lâcher son petit-fils un instant !

– **Où est Léon** ? s'inquiète soudain
maman.





Léon est malin et vif comme l'éclair,
il s'est faufile jusqu'à la piscine !
Voyons, comment escalader l'obstacle ?
– **Tu n'as pas le droit** d'aller seul à la
piscine ! lui rappelle maman. Tu peux te
noyer !
– Enfile tes brassards, Léon, je vais
t'apprendre à nager ! propose Papou.





Après la baignade, c'est l'heure du goûter ! À peine arrivé dans la cuisine, Léon essaie d'attraper la casserole de **lait bouillant** ...

– Attention, tu peux te brûler ! s'écrie maman.

Hop, elle tourne la queue de la casserole de l'autre côté ! Léon est à surveiller... comme le lait sur le feu !





Une bouteille d'eau colorée attire Léon.
Quel goût peut bien avoir ce sirop ?
– C'est un **produit nettoyant** ! s'affole
Mimi. Veux-tu sortir de la cuisine !
Papou s'assure que les **objets tranchants**
sont hors d'atteinte de Léon et lui
propose de lire une histoire.





« **Attention, Léon !** »
a pour objectif de **sensibiliser les petits lecteurs et leurs parents aux accidents de la vie courante.**

Les jeunes enfants sont autonomes avec la marche et curieux de découvrir le monde ! Les adultes, hélas, ne

sont pas infaillibles : personne n'est à l'abri d'un instant d'inattention, d'un oubli, d'une mauvaise information... De plus, ils sous-estiment souvent la **capacité exploratoire** des jeunes enfants, qui sont très rapides et se font un

malin plaisir de déjouer la surveillance de leurs parents ! Or la noyade ou la défenestration, par exemple, constituent des risques d'**accidents majeurs** car ils ne laissent pas droit à l'erreur : la moindre faille dans la vigilance peut avoir des

conséquences dramatiques.

Un accident est si vite arrivé ! C'est pourquoi il faut adopter un comportement juste et mettre en place des dispositifs de protection.

Numéros d'urgence
le 15 : Samu
le 18 : Pompiers
le 112 : n° urgence international

Quelques conseils de prévention

1. Il est essentiel de **fixer les interdits** et de saisir toutes les occasions pour **expliquer les risques**. « *Tu ne dois pas aller seul à la piscine, tu peux te noyer !* ». À partir de 4 ans environ, l'enfant va prendre progressivement conscience du danger.
2. Pour un jeune enfant, une **noyade** peut se produire dans 20 cm d'eau et en moins de 3 minutes. C'est pourquoi un petit enfant ne reste jamais seul ou sous la surveillance d'un autre enfant près d'un point d'eau (baignoire, piscine, pataugeoire, mare à poissons, ruisseau...).
3. Dès 3 ans, un enfant peut commencer à apprendre à nager. En cas d'accident,

savoir se mettre sur le dos et regagner le bord peut le sauver.

4. Les queues des poêles et casseroles sont *toujours* tournées vers l'intérieur et mieux vaut se servir des plaques du fond pour prévenir les risques de **brûlures**. Il existe aussi des cache-plaques et des fours à porte isotherme : dispositifs simples, efficaces et peu coûteux.
5. Il faut équiper les prises électriques de dispositifs de sécurité et ne pas laisser de rallonges branchées.
6. Les fenêtres sont équipées de garde-corps si possible et fermées en présence de jeunes enfants. Il ne faut jamais laisser de meubles devant les fenêtres.

7. L'escalier est protégé par une barrière mise en place après chaque utilisation, ce qui limite les risques de **chutes**.

8. Les petits aliments (cacahuètes, olives) et petits objets (billes, pièces de monnaie, perles, etc.) sont très dangereux pour les jeunes enfants car ils peuvent bloquer les voies respiratoires.
9. Les médicaments sont rangés dans un meuble fermé à clé. Les appareils électriques ne sont pas branchés près de l'eau afin d'éviter tout risque d'**électrocution**.
10. Les produits d'entretien sont en hauteur et ne sont jamais transvasés dans des bouteilles d'eau minérale.
11. La tondeuse, les outils et les produits agricoles doivent être toujours rangés dans une pièce fermée à clé.

Les accidents domestiques touchent les jeunes enfants

Les accidents domestiques, tous âges confondus, représentent **20 000 décès** environ par an, soit quatre à cinq fois plus que les accidents de la route ! Chez les enfants, les accidents domestiques sont responsables d'environ **1 décès sur 5**. La **noyade** est la première cause de décès par accident domestique chez les enfants de moins de 6 ans tandis que les brûlures représentent les accidents de la vie quotidienne les plus fréquents, comme les **chutes**. Les accidents domestiques ne sont pourtant pas une fatalité : les actions de prévention et les réglementations (la loi sur la sécurité des piscines privées, les normes des produits pour les enfants) mises en place ces dernières années commencent à porter leurs fruits, en particulier pour les noyades et les suffocations.